

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Projet de révision
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Nappes profondes »
- Avis - Autorisation -

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappes Profondes de Gironde a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 Novembre 2003.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a modifié le contenu du SAGE et sa portée au travers d'un règlement désormais opposable au tiers. Pour les SAGE approuvés avant le 30 décembre 2006, cette même loi impose leurs révisions avant le 31 décembre 2012. Au-delà de l'élaboration d'un règlement qui complète le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource, cette révision est l'occasion de démontrer la compatibilité du projet de SAGE révisé avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux du Bassin Adour Garonne arrêté en 2009.

Le principe retenu dans ce projet de SAGE révisé est de garantir, dans des conditions socio-économiques acceptables, le cas échéant après l'avoir restauré, le « bon état » des ressources de son périmètre, ce qui renvoie :

- pour le « bon état qualitatif », aux Directives 2000/60/CE et 2006/118/CE du parlement européen et du conseil ;
- pour le « bon état quantitatif » à la définition adoptée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 4 Juillet 2011, qui combine une approche globale en bilan et des approches locales en pression, et dont il a été vérifié qu'il pouvait être atteint dans des délais compatibles avec les échéances du SDAGE.

Afin d'atteindre cet objectif de bon état des ressources de son périmètre, le projet de SAGE révisé développe plus particulièrement les actions suivantes.

- Mise en œuvre de ressources nouvelles : le besoin de ressources nouvelles à 2021 est estimé entre 9.5 millions de m³ (scénario avec économies d'eau renforcées) et 20.1 millions de m³ (scénario médian avec économies d'eau de base) selon les différents scénarios de développement de population et d'économies d'eau. Ces nouvelles ressources devront être mise en œuvre successivement de 2018 à 2021. Dans l'article 6 du règlement du SAGE, il est

précisé que dès la mise en service des grandes infrastructures de substitution, les autorisations des services alimentés par ces infrastructures seront modifiées afin d'imposer l'utilisation de ces infrastructures de substitutions à 100% de leurs capacités.

- Economie d'eau : La combinaison d'une évolution démographique conforme à la projection « CUB millionnaire » et d'une politique des usages dite « économies de bases » a pour résultat, à 2021, un besoin stabilisé en prélèvement par habitant pour l'alimentation en eau potable de 80 m³/hab/an (scénario médian) et 75 m³/hab/an (scénario avec économies d'eau renforcées).

Ce projet de SAGE révisé appelle cependant une remarque de la part de la Communauté urbaine de Bordeaux, afin de mieux préciser les orientations arrêtées notamment en ce qui concerne les données de référence prises en compte permettant le calcul du prélèvement annuel par habitant (indicateur de référence de la disposition n°16 du projet de SAGE révisé).

En effet, sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux, depuis environ 4 années consécutives, les prélèvements par habitant diminuent ce qui implique une stabilisation des prélèvements totaux. Entre 2008 et 2011, malgré une augmentation de la population desservie par le service public de l'eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux (+1% entre 2008 et 2011), on constate une baisse du prélèvement en nappe (53.55 Mm³ en 2008, 51.61 Mm³ en 2011). Le prélèvement est donc passé de 79 m³/habitant en 2008 à 75.4 m³/habitant en 2011. Cette tendance implique une prévision des prélèvements en 2021 inférieure à celle prise en compte dans les données de bases du SAGE révisé, soit environ 51 millions de m³ au lieu de 61 millions de m³.

Aussi, du point de vue des données liées aux prélèvements, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite que le SAGE Nappes Profondes révisé soit actualisé régulièrement pour confirmer ou non cette tendance à la baisse des prélèvements par habitant.

Les ressources de Thil et de Gamarde ont subi une pollution aux perchlorates d'ammonium. La Communauté urbaine de Bordeaux a interrompu les prélèvements pour l'eau potable à compter de juillet 2011 afin de respecter les prescriptions de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et du Ministère de la Santé (teneur inférieure à 4 µg/l). L'arrêt de ces sources captées issues de l'oligocène a été compensé par des prélèvements plus importants dans l'éocène centre (9.89 Mm³ en 2011 contre 9 Mm³ en 2010). Cette solution rend encore plus nécessaire la mise en œuvre du projet de ressource de substitution ainsi que la poursuite des politiques d'économie d'eau.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu les directives n°2000/60/CE et 2006/118/CE du parlement européen et du conseil ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L212-6 ;

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappes Profondes de Gironde approuvé par arrêté préfectoral le 25 Novembre 2003 ;

Vu la délibération n°2011/0952 relative à la politique de l'eau de la Communauté urbaine de Bordeaux adopté le 16 décembre 2011 ;

Vu l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 3 avril 2012 approuvant le projet de SAGE Nappes Profondes de Gironde révisé ;

Vu le courrier en date du 5 mai 2012 de Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- L'intérêt général développé dans le projet de SAGE Nappes Profondes de Gironde révisé ;
- Que la Communauté urbaine de Bordeaux a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage du premier projet "nouvelles ressources" et s'est engagée dans ce cadre sur des principes de solidarité ;
- Les enjeux de la politique de l'eau de la Communauté urbaine de Bordeaux ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à émettre un avis favorable au projet de SAGE Nappes Profondes de Gironde révisé et approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 3 avril 2012.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à demander que les données du SAGE Nappes Profondes révisé soient actualisées régulièrement pour confirmer ou non cette tendance à la baisse des prélèvements par habitant et lui soient transmises, comme le prévoit la réglementation en vigueur.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à formuler les observations énoncées précédemment et relatives :

- au constat de la diminution du prélèvement par habitant ces dernières années,
- à la prévision des prélèvements en 2021 qui compte tenu de ce constat serait inférieure de 10 Mm³ à celle annoncée dans le SAGE Nappes Profondes de Gironde révisé.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON